

Valeur des traitements sylvicoles en forêt privée pour l'année financière 2026-2027

Avril 2026

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Réalisation

Bureau de mise en marché des bois

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Bureau de mise en marché des bois
Direction de la tarification et de la compétitivité des opérations forestières
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 687-8640
Courriel : bmmb@bmmb.gouv.qc.ca

Diffusion

Cette publication est accessible en ligne : [Aide financière à la forêt privée](#)

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026
ISBN (PDF) : 978-2-555-03615-4

Table des matières

Note au lecteur	2
Introduction	2
Enquête sur les coûts en forêt privée.....	3
Présentation	3
Intégration des résultats de l'enquête	3
Valeur des traitements sylvicoles	5
Valeur d'exécution des traitements sylvicoles	5
Activités évaluées	5
Types de coûts	5
Traitements non commerciaux	6
Traitements commerciaux	6
Valeur technique des traitements sylvicoles	8
Activités évaluées	8
Types de coûts	8
Taux généraux par famille de traitements	9
Précision sur le taux de transport de plants	9
Précision sur le taux de martelage	9
Indexation annuelle.....	10
Annexe I : Grille des valeurs 2026-2027	13
Annexe II : Liste des activités techniques.....	15
Annexe III : Indices de prix de Statistique Canada	17

Note au lecteur

Les modifications apportées au texte par rapport à la version de la saison précédente sont surlignées en gris.

Introduction

En 2016, les autorités du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ont confié au Bureau de mise en marché des bois (BMMB) le mandat d'établir une grille unique de la valeur **moyenne** des traitements sylvicoles applicables dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).

Le PAMVFP est destiné aux producteurs forestiers reconnus et il est administré par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées.

La grille produite par le BMMB présente les taux à 100 % de leur valeur. Par la suite, un pourcentage de financement est déterminé par le MRNF.

La grille produite par le BMMB est établie principalement sur la base des résultats de l'[Enquête sur les coûts de la sylviculture en forêt privée — saison 2021-2022](#), menée en 2023.

En 2025, le MRNF a procédé à une simplification des activités admissibles au PAMVFP en retirant de la liste certains **traitements marginaux**. La grille simplifiée de la valeur des traitements sylvicoles pour l'année 2026-2027 est présentée à l'annexe I. Les taux sont exprimés à 100 % de la valeur.

Les taux d'investissement qui considèrent le pourcentage de participation du MRNF sont contenus dans la [Grille annuelle des taux d'investissement en forêt privée](#). Les critères d'admissibilité des traitements sylvicoles, le calcul de l'aide financière admissible et les méthodes d'évaluation pour la vérification opérationnelle sont décrits dans le [Cahier de références techniques en forêt privée](#).

Enquête sur les coûts en forêt privée

PRÉSENTATION

Afin de mettre à jour sa principale source d'information nécessaire à l'élaboration de la grille, le BMMB a finalisé en 2023 une première enquête comptable sur les coûts de la sylviculture en forêt privée. D'autres enquêtes du même type sont également réalisées par le BMMB (travaux sylvicoles en forêt publique, coût d'approvisionnement en bois, etc.). L'enquête comptable permet d'obtenir une ventilation des coûts des traitements sylvicoles propres à la forêt privée.

Cette première enquête en forêt privée a été réalisée en collaboration avec la firme comptable MNP. Les 94 entreprises actives en forêt privée durant la saison 2021-2022 devaient répondre à un questionnaire exhaustif, et un échantillon représentatif de 50 entreprises a fait l'objet d'une corroboration comptable afin d'assurer la validité des données.

Le rapport de l'[Enquête sur les coûts de la sylviculture en forêt privée — saison 2021-2022](#), est disponible sur le site du BMMB.

INTÉGRATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

La grille de la valeur des traitements sylvicoles en forêt privée pour l'année financière 2026-2027 s'appuie principalement sur les résultats de l'Enquête ainsi que sur l'indexation annuelle.

Pour établir la valeur des traitements à partir des résultats de l'Enquête, le BMMB a traité les données et procédé à des analyses afin de retirer les dépenses non admissibles au PAMVFP (hébergement et voirie), répartir les dépenses de sous-traitance et retirer les dépenses sanitaires liées à la COVID-19 propres à la saison des opérations analysée.

De plus, puisque l'Enquête couvre les traitements sylvicoles ayant eu un minimum de trois répondants, certains traitements marginaux ne sont pas documentés. Dans ce cas, des analyses alternatives sont utilisées. Le tableau 1 présente les traitements documentés dans l'Enquête.

Tableau 1 : Liste des traitements admissibles au PAMVFP documentés dans l'Enquête

Famille/traitement	Documentés par l'Enquête
TRAITEMENTS SYLVICOLES NON COMMERCIAUX	
Préparation de terrain	
Débroussaillage	Oui
Déblaiement mécanique	Oui
Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	Oui
Déchetage	Oui
Déblaiement avec excavatrice « Pelle-Peigne »	Oui
Scarifiage	Oui
Labourage et hersage agricole	Oui
Hersage forestier	Oui
Régénération artificielle	
Plantation mécanique (pelle planteuse)	Non
Plantation manuelle	Oui
Regarni/enrichissement	Oui
Plantation et regarni — Peuplier hybride	Oui
Éducation de peuplement	
Désherbage	Oui
Dégagement (1er, 2e et 3e)	Oui
Éclaircie précommerciale systématique	Oui
Éclaircie précommerciale puits de lumière avec martelage	Oui
Taille phytosanitaire de pins blancs et de pins rouges	Non
TRAITEMENTS SYLVICOLES COMMERCIAUX MÉCANISÉS	
Coupe progressive — Résineux (SEPM)	Oui
Coupe progressive — Feuillus d'ombre et autres résineux	Oui
Coupe de récupération	Oui
Éclaircie commerciale — Feuillus d'ombre et autres résineux	Oui
Première Éclaircie commerciale — Plantations de PIB et de PIR	Non
Première Éclaircie commerciale — Résineux (SEPM)	Oui
Deuxième éclaircie commerciale — Plantations de PIB et de PIR	Non
Deuxième éclaircie commerciale — Résineux (SEPM)	Oui
Coupe de jardinage — Résineux (SEPM)	Oui
Coupe de jardinage — Feuillus d'ombre et autres résineux	Oui
Martelage	Oui
Aide technique à la mobilisation des bois	Oui

Valeur des traitements sylvicoles

L'évaluation du taux total pour un traitement est séparée en deux types de taux :

- ✓ les taux d'exécution;
- ✓ les taux techniques.

Les taux d'exécution correspondent à l'évaluation du coût total pour toutes les activités liées à l'exécution du traitement, à l'exception de la supervision et du suivi des travaux.

Les taux techniques correspondent à l'ensemble des coûts liés aux activités de planification, y compris tout l'aspect conseil concernant le propriétaire, les travaux techniques ainsi que la supervision et le suivi des travaux.

VALEUR D'EXÉCUTION DES TRAITEMENTS SYLVICOLES

ACTIVITÉS ÉVALUÉES

La valeur d'exécution des traitements sylvicoles (non commerciaux et commerciaux) comprend les activités suivantes :

- Réalisation du traitement;
- Transport des travailleurs sylvicoles et des équipements, y compris les déplacements intrachantiers et interchantiers de la machinerie sur fardier.

TYPES DE COÛTS

La valeur d'exécution des traitements sylvicoles (non commerciaux et commerciaux) inclut les coûts suivants admissibles au PAMVFP :

- Salaires et avantages sociaux des travailleurs sylvicoles, y compris les dépenses de formation;
- Frais annuels pour l'entretien, la réparation et autres frais (location et amortissement), sans carburant, des équipements roulants généraux (VTT, camions, motoneiges, remorques, etc.) et spéciaux (abatteuses, débusqueuses, TTS, etc.);
- Frais de transport des travailleurs sylvicoles : compensation versée aux travailleurs pour leur transport et autres déplacements (marche, VTT, etc.);
- Frais de transport de la machinerie aux sites;
- Frais de carburant (essence et diesel) pour la machinerie forestière et le transport des travailleurs;
- Autres frais, équipement de sécurité et fournitures (ruban, peinture, GPS, etc.);
- Frais de sous-traitance : montant payé à un tiers (à une entreprise en travaux sylvicoles ou au propriétaire) pour l'exécution d'une partie ou de l'ensemble des traitements;

- Frais fixes d'exploitation : pour chacune des activités, une part amortie des coûts fixes généraux d'une entreprise, d'un conseiller forestier ou d'un producteur forestier est considérée (salaire et avantages sociaux, frais de bureaux, etc.).

La valeur d'exécution des traitements sylvicoles exclut les coûts suivants :

- Frais d'hébergement;
- Frais de voirie forestière (construction, entretien et amélioration) pour l'accès au secteur d'intervention, y compris les coûts de transport de la machinerie liés à la voirie.

TRAITEMENTS NON COMMERCIAUX

La valeur d'exécution des traitements sylvicoles non commerciaux correspond au total des coûts admissibles au PAMVFP : les salaires et les avantages sociaux, les frais d'équipements et de machinerie, les frais de transport, les frais de carburant et les autres frais.

Les dépenses de sous-traitance sont réparties entre les autres postes et les frais fixes sont constitués de salaires et d'autres frais.

Par ailleurs, l'Enquête a permis d'établir des taux distincts et régressifs pour le premier, le deuxième et le troisième dégageement de plantation.

Traitements non commerciaux non documentés dans l'Enquête

La valeur des traitements marginaux non documentés par les résultats de l'Enquête est établie à partir d'analyses complémentaires. Pour la plantation mécanique (pelle planteuse) et l'élagage phytosanitaire des pins blancs et rouges, les taux de la grille 2023-2024 sont reconduits et indexés annuellement.

TRAITEMENTS COMMERCIAUX

La valeur d'exécution des traitements sylvicoles commerciaux mécanisés correspond aux coûts supplémentaires d'un traitement admissible au PAMVFP par rapport à un traitement en coupe de régénération (coupe totale).

Pour les travaux commerciaux manuels, les coûts d'exécution de l'ensemble des travaux manuels sont comparés à ceux des travaux mécanisés. L'écart de coût calculé en pourcentage est alors appliqué à tous les traitements manuels admissibles au PAMVFP. La majoration pour les traitements sylvicoles commerciaux manuels est fixée à 36 %.

Les coûts des travaux commerciaux mécanisés sont estimés selon les dépenses décrites dans la section portant sur la valeur d'exécution des traitements sylvicoles. Ces dépenses sont par la suite évaluées en dollars par mètre cube (\$/m³) afin de mesurer l'écart entre les coupes partielles et totales. Le tableau 2 présente les volumes récoltés à l'hectare utilisés pour le calcul des taux d'exécution. Ces volumes proviennent de l'Enquête à l'exception des éclaircies commerciales de plantations de pins blancs et de pins rouges qui ont conservé les volumes évalués selon une simulation faite à l'aide des données d'inventaires sur la forêt privée de la Direction des inventaires forestiers (DIF), des prescriptions sylvicoles typiques ainsi que du *Cahier de références techniques en forêt privée* qui encadre le PAMVFP.

Tableau 2 : Intrants moyens utilisés pour chaque traitement commercial

Traitement	Volume net récolté/ha (m ³)	Traitement	Volume net récolté/ha (m ³)
Coupe de jardinage — Feuillus d'ombre et autres résineux	61,1	Deuxième éclaircie commerciale — Résineux (SEPM) (intrants forêt publique)	63,8
Coupe progressive — Feuillus d'ombre et autres résineux	65,0	Éclaircie commerciale — Plantations de PIB et de PIR — classe 9 cm à 15 cm	47,3
Éclaircie commerciale — Feuillus d'ombre et autres résineux	47,8	Éclaircie commerciale — Plantations de PIB et de PIR — classe 15,1 cm à 19 cm (intrants forêt publique)	55,3
Coupe de jardinage — Résineux (SEPM)	69,2	Coupe de récupération partielle	64,0
Coupe progressive — Résineux (SEPM)	80,2	Coupe de récupération totale	128,6
Éclaircie commerciale — Résineux (SEPM) — classe 9 cm à 15 cm	51,0	Coupe totale	145,0
Éclaircie commerciale — Résineux (SEPM) — classe 15,1 cm à 19 cm	61,9		

Traitements commerciaux non documentés dans l'Enquête

Les résultats de l'Enquête n'ont pas permis de documenter avec précision certains traitements commerciaux marginaux. Ainsi, les taux de la grille 2023-2024 indexés sont reconduits pour les premières et deuxième éclaircies commerciales mécanisées de pins blancs et rouges.

VALEUR TECHNIQUE DES TRAITEMENTS SYLVICOLES

ACTIVITÉS ÉVALUÉES

La valeur technique des traitements sylvicoles (non commerciaux et commerciaux) comprend globalement les activités suivantes :

- Activités administratives;
- Activités de communication et de formation;
- Planification et encadrement professionnel des propriétaires;
- Suivi et contrôle des travailleurs sylvicoles et des sous-traitants;
- Transport de plants (propre à la technique des traitements de régénération artificielle);
- Martelage.

Une liste exhaustive des activités techniques est présentée à l'annexe II.

TYPES DE COÛTS

La valeur technique des traitements sylvicoles (non commerciaux et commerciaux) inclut les coûts suivants admissibles au PAMVFP :

- Salaires et avantages sociaux des contremaîtres, des superviseurs et des autres employés professionnels impliqués dans des tâches techniques, y compris les dépenses de formation;
- Frais annuels pour l'entretien, la réparation et autres frais (location et amortissement), sans carburant, des équipements roulants généraux (VTT, camions, motoneiges, remorques, etc.);
- Frais de transport des contremaîtres, des superviseurs et des autres employés professionnels impliqués dans des tâches techniques (y compris les compensations et les autres frais de carburant versés);
- Frais de transport des plants pour les traitements de régénération artificielle;
- Autres frais, équipement de sécurité et fournitures (ruban, peinture, GPS, etc.);
- Frais de sous-traitance : montant payé à un tiers pour la réalisation d'une partie ou de l'ensemble des activités techniques nécessaires à la réalisation des traitements sylvicoles;
- Frais fixes d'exploitation : pour chacune des activités, une part amortie des coûts fixes généraux d'une entreprise, d'un conseiller forestier ou d'un producteur forestier est considérée (salaires et avantages sociaux, frais de bureaux, etc.).

La valeur technique des traitements sylvicoles (non commerciaux et commerciaux) exclut les coûts suivants :

- Frais d'hébergement;
- Frais liés à la voirie forestière (construction, entretien et amélioration) pour l'accès au secteur d'intervention, y compris les coûts de transport de la machinerie liés à la voirie;

TAUX GÉNÉRAUX PAR FAMILLE DE TRAITEMENTS

La valeur technique des traitements sylvicoles (non commerciaux et commerciaux) correspond au total des coûts admissibles au PAMVFP.

Les taux techniques sont regroupés selon les familles de traitements suivantes :

- ✓ Traitements de préparation de terrain
 - même taux technique pour tous les traitements;
- ✓ Traitements de la régénération artificielle
 - même taux technique pour tous les traitements;
 - au taux technique de base s'ajoute le taux pour le transport des plants, selon la classe de distance réelle parcourue et la classe de gabarit;
- ✓ Traitements d'éducation
 - même taux technique pour tous les traitements;
 - au taux technique de base s'ajoute le taux du martelage pour l'éclaircie précommerciale puits de lumière avec martelage;
 - Traitements sylvicoles commerciaux même taux technique pour tous les traitements à l'exception de la coupe de récupération totale qui a un taux technique distinct;
- ✓ Martelage
 - taux technique distinct entre le martelage des feuillus et des résineux;
- ✓ Aide technique à la mobilisation des bois.

PRÉCISION SUR LE TAUX DE TRANSPORT DE PLANTS

Le coût de transport de plants de la pépinière régionale vers le secteur d'intervention est inclus dans les taux techniques des traitements de la régénération artificielle. Il est déterminé à partir des résultats de l'Enquête selon les gabarits de plants et une distance moyenne de transport de 240 kilomètres entre la pépinière régionale au site de reboisement. La distance moyenne de transport exclut la distance interrégionale assumée par le MRNF entre les pépinières hors région et les points de référence régionaux, prévue dans le cadre de la politique concernant le transport interrégional. Pour plus de détails sur cette distance interrégionale, il faut se référer au responsable régional en production de semences et de plants forestiers du MRNF.

PRÉCISION SUR LE TAUX DE MARTELAGE

Le martelage correspond aux activités liées à la préparation et à la coordination pour réaliser le martelage, à la réalisation du martelage, à son autovérification. Les taux techniques sont distincts entre le martelage des feuillus et des résineux. Les résultats de l'Enquête n'ont pas permis de documenter avec précision le coût du martelage du traitement d'éclaircie précommerciale par puits de lumière avec martelage. Le coût du martelage considéré dans la grille 2023-2024 pour ce traitement est reconduit et indexé.

Indexation annuelle

Les taux de la grille sont indexés annuellement en fonction de l'évolution des indices de prix associés aux catégories de dépenses des traitements sylvicoles.

Le processus d'indexation se fait en trois étapes. Premièrement, l'Enquête sur les coûts en forêt privée détermine les poids des catégories de dépenses par famille de traitements (tableau 3). Ces poids sont fixés jusqu'à la publication d'une prochaine enquête. Deuxièmement, un indice (ou un groupe d'indices) de prix de Statistique Canada est associé à chacune des catégories de dépenses (tableau 4). La variation annuelle de chacun des indices est calculée en utilisant les données historiques de Statistique Canada (tableau 5). En raison de la disponibilité des données et de la date de publication de la grille, les périodes utilisées pour le calcul de la variation annuelle sont du 1^{er} janvier au 31 décembre d'une année par rapport à une période équivalente de l'année précédente. Finalement, par famille de traitements, les poids des catégories de dépenses sont multipliés par les variations annuelles des indices de prix associés. La somme des variations pondérées des indices correspond au taux d'indexation annuelle de la famille de traitements (tableau 6).

Tableau 3 : Poids des catégories de dépenses par famille de traitements

Famille de traitements	Poids (%) des catégories de dépense ¹								
	Salaires et av. sociaux	Équipements et machinerie	Carburant		Transport			Autres frais ²	Total
			Diesel	Essence	Main-d'œuvre	Machinerie	Plants		
Traitement de site	29,9 %	39,8 %	13,3 %	1,4 %	1,2 %	5,5 %	--	8,8 %	100 %
Régénération artificielle	71,7 %	11,4 %	0,3 %	0,7 %	4,1 %	1,3 %	--	10,5 %	100 %
Éducation de peuplement	87,5 %	2,0 %	0,0 %	0,4 %	1,2 %	0,0 %	--	8,9 %	100 %
Coupe partielle ³	24,0 %	37,6 %	13,2 %	1,2 %	2,1 %	12,3 %	--	9,8 %	100 %
Éclaircie commerciale ³	29,0 %	39,6 %	14,1 %	0,8 %	1,6 %	6,0 %	--	9,0 %	100 %
Coupe de récup. totale ³	24,7 %	39,7 %	12,6 %	1,1 %	1,8 %	11,0 %	--	9,1 %	100 %
Martelage	71,4 %	2,1 %	--	--	8,5 %	--	--	18,0 %	100 %
Travaux techniques	84,5 %	1,2 %	--	--	7,0 %	--	--	7,4 %	100 %
Transport de plants	--	--	--	--	--	--	100 %	--	100 %

¹ Tel qu'il a été mesuré par l'Enquête sur les coûts de la sylviculture en forêt privée — saison 2021-2022.

² Fournitures, équipement de sécurité et autres frais.

³ Traitements mécanisés.

Tableau 4 : Indices de prix associés aux catégories de dépenses

Famille de traitements	Catégories de dépense						
	Salaires et av. sociaux	Équipements et machinerie	Carburant		Transport		Autres frais ¹
			Diesel	Essence	Main-d'œuvre	Machinerie	
Indice de prix associé	EERH Industries	IPMM Foresterie	IPDC Diesel	IPDC Régulier	IPC Transport	IPSCCA	IPC Ensemble

¹ Fournitures, équipement de sécurité et autres frais.

Les données pour le calcul des taux d'indexation proviennent de Statistique Canada. Les hyperliens pour les séries de données sont présentés à l'annexe III. Il faut noter que, lorsqu'elles sont disponibles, seules les données du Québec sont utilisées pour les calculs.

Tableau 5 : Variation des indices de prix associés aux catégories de dépenses

Famille de traitements	Catégories de dépense						
	Salaires et av. sociaux	Équipements et machinerie	Carburant		Transport		Autres frais ¹
			Diesel	Essence	Main-d'œuvre	Machinerie	
Formule du calcul de la variation annuelle de l'indice	1	1	1	1	1	1	1
Formule 1	$\frac{(\text{Indice janv 2025 à déc 2025} - \text{Indice janv 2024 à déc 2024})}{\text{Indice janv 2024 à déc 2024}}$						
Variation annuelle de l'indice de prix	3,9 %	3,3 %	- 2,1 %	- 6,4 %	0,5 %	0,9 %	2,5 %

¹ Fournitures, équipement de sécurité et autres frais.

Tableau 6 : Indexation annuelle par famille de traitements

Famille de traitements	Indexation annuelle (%)								
	Salaires et av. sociaux	Équipements et machinerie	Carburant		Transport			Autres frais ¹	Total
			Diesel	Essence	Main-d'œuvre	Machinerie	Plants		
Traitement de site	1,2%	1,3%	-0,3%	-0,1%	0,0%	0,1%	--	0,2%	2,4%
Régénération artificielle	2,8%	0,4%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,0%	--	0,3%	3,4%
Éducation de peuplement	3,4%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	--	0,2%	3,7%
Coupe partielle ^{2, 3}	0,9%	1,3%	-0,3%	-0,1%	0,0%	0,1%	--	0,3%	2,2%
Éclaircie commerciale ^{2, 3}	1,1%	1,3%	-0,3%	0,0%	0,0%	0,1%	--	0,2%	2,4%
Coupe de récup. totale ^{2, 3}	1,0%	1,3%	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,1%	--	0,2%	2,3%
Martelage	2,8%	0,1%	--	--	0,0%	--	--	0,4%	3,3%
Travaux techniques	3,3%	0,0%	--	--	0,0%	--	--	0,2%	3,5%
Transport de plants	--	--	--	--	--	--	0,9%	--	0,9%

¹ Fournitures, équipement de sécurité et autres frais.

² Traitements mécanisés.

³ Le taux d'aide pour les CP et les EC est un écart de coûts par rapport à la CT.

Annexe I : Grille des valeurs 2026-2027

VALEUR DES TRAITEMENTS SYLVICOLES EN FORÊT PRIVÉE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026-2027 - VALEUR À 100 %

TRAITEMENTS SYLVICOLES NON COMMERCIAUX	EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	UNITÉ
TRAITEMENT DE PRÉPARATION DE TERRAIN				
Débroussaillage	522	284	806	\$/ha
Déblaiement mécanique	1 166	284	1 450	\$/ha
Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	1 857	284	2 141	\$/ha
Déchiquetage	2 035	284	2 319	\$/ha
Déblaiement avec excavatrice « Pelle-Peigne »	1 611	284	1 895	\$/ha
Scarifiage				
Simple passage	575	284	859	\$/ha
Double passages	1 036	284	1 320	\$/ha
Labourage et hersage agricole	757	284	1 041	\$/ha
Hersage forestier	1 079	284	1 363	\$/ha
TRAITEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION ARTIFICIELLE				
Plantation mécanique (pelle planteuse)	2 030	302	2 332	\$/1 000 plants
Plantation manuelle				
Racines nues PFD	683	326	1 009	\$/1 000 plants
Récipients de 50 à 109 cc	266	293	559	\$/1 000 plants
Récipients de 110 à 199 cc	360	302	662	\$/1 000 plants
Récipients de 200 à 299 cc	540	326	866	\$/1 000 plants
Récipients de 300 cc et plus	610	346	956	\$/1 000 plants
Récipients de 300 cc et plus (15 cavités)	690	353	1 043	\$/1 000 plants
Regarni/enrichissement				
Racines nues PFD	829	326	1 155	\$/1 000 plants
Récipients de 50 à 109 cc	429	293	722	\$/1 000 plants
Récipients de 110 à 199 cc	507	302	809	\$/1 000 plants
Récipients de 200 à 299 cc	690	326	1 016	\$/1 000 plants
Récipients de 300 cc et plus	726	346	1 072	\$/1 000 plants
Récipients de 300 cc et plus (15 cavités)	820	353	1 173	\$/1 000 plants
Plantation et regarni — Peuplier hybride	1 000	353	1 353	\$/1 000 plants
TRAITEMENT D'ÉDUCATION				
Désherbage	617	480	1 097	\$/ha
Dégagement				
Dégagement (1er)	1 736	480	2 216	\$/ha
Dégagement (2e)	1 435	480	1 915	\$/ha
Dégagement (3e)	1 380	480	1 860	\$/ha
Éclaircie précommerciale systématique				
8 000 à 15 000 tiges/ha	1 484	480	1 964	\$/ha
15 001 tiges/ha et plus	1 983	480	2 463	\$/ha
Éclaircie précommerciale puits de lumière avec martelage	1 436	813	2 249	\$/ha
Taille phytosanitaire de pins blancs et de pins rouges	1 059	480	1 539	\$/ha

VALEUR DES TRAITEMENTS SYLVICOLES EN FORÊT PRIVÉE POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2026-2027 - VALEUR À 100 %

TRAITEMENTS SYLVICOLES COMMERCIAUX	EXÉCUTION	TECHNIQUE	TOTAL	UNITÉ
Coupe progressive — Résineux (SEPM)				
Manuelle	1 054	584	1 638	\$/ha
Mécanisée	775	584	1 359	\$/ha
Coupe progressive — Feuillus d'ombre et autres résineux				
Manuelle	1 342	584	1 926	\$/ha
Mécanisée	987	584	1 571	\$/ha
Coupe de récupération				
Partielle manuelle	1 291	584	1 875	\$/ha
Partielle mécanisée	949	584	1 533	\$/ha
Totale manuelle	488	298	786	\$/ha
Totale mécanisée	359	298	657	\$/ha
Éclaircie commerciale — Feuillus d'ombre et autres résineux				
Manuelle	1 120	584	1 704	\$/ha
Mécanisée	824	584	1 408	\$/ha
Première éclaircie commerciale — Plantations de pins blancs et de pins rouges				
Manuelle	1 635	584	2 219	\$/ha
Mécanisée	1 202	584	1 786	\$/ha
Deuxième éclaircie commerciale — Plantations de pins blancs et de pins rouges				
Manuelle	947	584	1 531	\$/ha
Mécanisée	697	584	1 281	\$/ha
Première éclaircie commerciale — Résineux (SEPM)				
Manuelle — DHP 9 à 15 cm	1 937	584	2 521	\$/ha
Manuelle — DHP 15,1 à 19 cm	1 351	584	1 935	\$/ha
Mécanisée — DHP 9 à 15 cm	1 424	584	2 008	\$/ha
Mécanisée — DHP 15,1 à 19 cm	993	584	1 577	\$/ha
Deuxième éclaircie commerciale — Plantations de résineux (SEPM)				
Manuelle	1 209	584	1 793	\$/ha
Mécanisée	889	584	1 473	\$/ha
Coupe de jardinage — Résineux (SEPM)				
Manuel	1 409	584	1 993	\$/ha
Mécanisé	1 036	584	1 620	\$/ha
Coupe de jardinage — Feuillus d'ombre et autres résineux				
Manuel	1 534	584	2 118	\$/ha
Mécanisé	1 128	584	1 712	\$/ha
Martelage¹				
Feuillu		243	243	\$/ha
Résineux		311	311	\$/ha
Aide technique à la mobilisation des bois				
		386	386	\$/ha

¹ Le taux de martelage est applicable uniquement aux traitements commerciaux admissibles

Annexe II : Liste des activités techniques

La valeur technique des traitements sylvicoles (non commerciaux et commerciaux) comprend, sans limitation, les activités suivantes :

- ✓ Administration : comprend toutes les tâches administratives en lien avec la forêt privée; le suivi des dossiers des propriétaires, la facturation aux agences, la reddition de comptes aux agences, etc.
- ✓ Recherche sur le terrain de secteurs d'intervention (bureau) : la prospection du bureau des secteurs d'intervention est réalisée par les conseillers forestiers et se réalise à partir de photographies aériennes, de systèmes d'information géographique et de données forestières;
- ✓ Recherche sur le terrain de secteurs d'intervention (terrain) : la prospection sur le terrain de secteurs d'intervention est réalisée par des visites sur le terrain chez les propriétaires forestiers afin de déceler des superficies admissibles;
- ✓ Planification, préparation des plans et devis, négociation des contrats et suivi du dossier : comprend le contact et la rencontre avec le propriétaire, la consultation ou la préparation du dossier du propriétaire, la signature de la prescription sylvicole et du contrat, la recherche d'équipements et l'embauche des travailleurs, la gestion des paiements et des factures (redevance, facture, etc.) et la reddition de comptes;
- ✓ Confection du plan de sondage : la confection du plan de sondage consiste à distribuer les unités d'échantillonnage du secteur d'intervention à inventorier selon la méthode d'échantillonnage déterminée par le conseiller forestier;
- ✓ Inventaire avant traitement : l'inventaire avant traitement correspond aux activités liées à la production des placettes-échantillons permettant de déterminer les caractéristiques nécessaires à l'élaboration de la prescription sylvicole;
- ✓ Détermination de la prescription sylvicole : la détermination de la prescription sylvicole correspond aux activités de compilation des données d'inventaire, de délimitation finale du secteur d'intervention et d'établissement d'un diagnostic sylvicole. Cela comprend aussi la rédaction de la prescription sylvicole;
- ✓ Délimitation des secteurs : la délimitation des secteurs correspond à l'activité de rubanage aux fins de la délimitation du secteur d'intervention, de la mesure de sa superficie et de sa numérisation;
- ✓ Supervision générale et opérationnelle des travailleurs sylvicoles ou du propriétaire forestier : comprend l'organisation du terrain, le rubanage intrachantier, les directives d'exécution et le contrôle général des activités techniques;
- ✓ Transport de plants pour la régénération artificielle : le transport de plants de la pépinière régionale au terrain à reboiser est une activité incluse dans les coûts techniques des traitements de la régénération artificielle;

- ✓ Inventaire après traitement : la réalisation des inventaires après traitement correspond aux activités liées à la confection du plan de sondage et à la production des placettes-échantillons. Cet inventaire permet de s'assurer de l'atteinte des caractéristiques exigées par la prescription sylvicole et la directive opérationnelle. Les caractéristiques recueillies permettent de déterminer la réussite du traitement;
- ✓ Suivi de la qualité opérationnelle d'exécution : il se définit par l'établissement de parcelles de contrôle de la qualité aux fins de paiement des travailleurs sylvicoles;
- ✓ Rapport d'exécution, production de rapports et de données : la préparation des rapports d'exécution comprend la compilation des données d'inventaire après traitement et la validation de la superficie réelle d'exécution, ainsi que la production de rapports et de données, notamment à la demande des agences;
- ✓ Activités de communication et de formation : les activités de communication correspondent à la publicité et à la promotion des services offerts dans le cadre du PAMVFP. La formation correspond aux activités de formation continue des travailleurs sylvicoles, du personnel technique ou du personnel administratif.

Annexe III : Indices de prix de Statistique Canada

Information générale sur Statistique Canada

Portail des prix et indices de prix de Statistique Canada :

https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets-debut/prix_et_indices_des_prix

Résultats et documentation des enquêtes et des programmes statistiques :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/type/enquetes>

EERH Industries et EERH Transport

Référence : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) (Statistique Canada, tableau 14-10-0203-01; v1604675 — 6.1.2.2 et v1604875 — 6.1.2.223)

Informations : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=2612

Fréquence : Mensuelle

Données : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410020301>

- Géographie : Québec
- Types de salariés : Ensemble des salariés
- Temps supplémentaire : Excluant temps supplémentaire
- Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) :
 - Ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées (EERH Ensemble)
 - Transport par camion (EERH Transport)

IPMM Foresterie et IPMM Transport

Référence : Indice des prix des machines et du matériel, par industrie d'achat (IPMM) (Statistique Canada, tableau 18-10-0284-01; v1571476338 — 1.5.1 et v1571476374 — 1.41.1)

Informations : https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=2312

Fréquence : Mensuelle

Données : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810028401>

- Géographie : Canada
- Machines et matériel, domestique et importations : total, domestique et importations
- Les achats des industries :
 - Foresterie et exploitation forestière (IPMM Foresterie)
 - Transport et entreposage (IPMM Transport)

IPDC Diesel et IPDC Régulier

Référence : Prix de détail moyens mensuels, essence et mazout, par géographie — IPDC (Statistique Canada, tableau 18-10-0001-01; v735095 — 6.2 et v735145 — 6.6)

Fréquence : Mensuelle

Données : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000101>

- Géographie : Québec, Québec
- Type de carburant :
 - Carburant diesel aux stations libre-service (IDPC Diésel)
 - Essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service (IDPC Régulier)

IPC Transport, IPC Ensemble et IPC Perva

Référence : Indice des prix à la consommation (IPC) (Statistique Canada, tableau 18-10-0004-13; v41691783 — 11.2, v41691852 — 11.176 et v41691859 — 11.185)

Informations : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=2301

Fréquence : Mensuelle

Données : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000413>

- Géographie : Québec, Québec
- Produits et groupes de produits :
 - Ensemble excluant l'énergie (IPC Ensemble)
 - Transports (IPC Transport)
 - Pièces, entretien et réparation de véhicules automobiles (IPC Preva)

IPSCCA

Référence : Indice des prix des services de camionnage pour compte d'autrui, mensuel (IPSCCA) (Statistique Canada, tableau 18-10-0281-01; v1490434192 — 1.7)

Informations : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/62f0014m/62f0014m2023005-fra.htm>

Fréquence : Mensuelle

Données : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810028101>

- Géographie : Canada
- Produits et groupes de produits : Transport local par camion de marchandises spéciales (sauf les biens usagés)

*Ressources naturelles
et Forêts*

Québec 